

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

EN DORDOGNE

Bilan 2022 et perspectives

Quel accompagnement pour les ménages ?

**Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides
à la rénovation énergétique des logements ?**

Qui réalise les travaux ?

L'habitat constitue un des axes majeurs de la politique menée par le Conseil départemental depuis 2006. Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et à la demande de l'État, le Conseil départemental a mis en place un **Observatoire de l'habitat** : <https://habitat.dordogne.fr/>. Celui-ci a pour vocation d'être un outil de connaissance et d'analyse au service des élus et des différents acteurs de l'habitat.

Ce document fournit des repères synthétiques permettant de suivre la dynamique de la rénovation énergétique des logements.

Quel accompagnement pour les ménages ?

Pages 4 - 5

Deux structures assurent le conseil aux ménages : **la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord portée par le Département**, en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord ; **la plateforme Périgord Noir Rénov'** portée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme. La porte d'entrée pour l'ensemble des démarches d'information et d'accompagnement est, ainsi, la même pour tous. Selon le profil des ménages (revenus), les ménages « modestes » et très « modestes » sont ensuite orientés vers les opérateurs Anah, c'est le cas pour 70% des dossiers.

Avec 8 700 actes de conseils/accompagnements en 2022, c'est un **doublé de l'activité par rapport à 2021** qui a été enregistré auprès des conseillers. En 2023, l'activité des plateformes tend **vers un accompagnement plus personnalisé et approfondi**.

Cette structuration de l'accompagnement des ménages est essentielle pour dynamiser la rénovation énergétique sur le territoire. La mise en place progressive du dispositif Mon Accompagnateur Rénov' va également dans ce sens, en articulation avec un « écosystème » déjà bien en place en Dordogne.

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Pages 6 - 17

En 2022, la dynamique est positive pour les différents dispositifs d'aides. Elle se distingue des dynamiques régionales. MaPrimeRénov', accessible à tous les ménages, affiche un rythme de mobilisation soutenu, principalement pour des changements d'appareils de chauffage et en grande majorité pour des actions seules. Si la part des bouquets de travaux progresse, l'enjeu est d'accompagner les ménages vers des rénovations globales. MaPrimeRénov' Sérénité, à destination des ménages « modestes » et « très modestes », affiche également un bilan positif en 2022 et en 2023, contrairement à ce qui est observé à l'échelle régionale. **Ces orientations s'expliquent par la présence de nombreuses opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur la quasi-totalité du département** (animation de territoire, aides complémentaires...). **Les actions engagées par le Conseil départemental jouent également un rôle majeur :**

- > programme d'aide de 500 € en complément des aides Anah (en 2022) ;
- > aides spécifiques pour l'habitat (jusqu'à 1 500 €) : chaleur à énergie renouvelable, mise en conformité électrique, assainissement individuel et rénovation des toitures (à partir de 2023) ;
- > partenariat financier avec la CARTTE (dispositif d'avance des aides) à hauteur de 100 000 € ;
- > instruction et attribution des aides de l'Anah par le Département depuis le 1^{er} janvier 2021, pour aider à fluidifier le processus d'attribution.

Qui réalise les travaux ?

Pages 19 - 20

Les travaux de rénovation énergétique sont réalisés à 75% par des artisans et entreprises du Bâtiment, le complément s'effectue en auto-rénovation. Pour bénéficier des aides financières, les ménages doivent faire appel à des **artisans et entreprises du Bâtiment « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)**. **Leur nombre tend à diminuer, c'est particulièrement le cas pour les qualifications en lien avec l'isolation du bâti.** Malgré l'enjeu majeur de disposer d'une offre de travaux pour les rénovations globales, le nombre d'entreprises détenant cette qualification ne progresse pas.

Une structuration de l'accompagnement des ménages

Une porte d'entrée unique pour l'ensemble des démarches d'information et d'accompagnement

- ▶ Le Conseil départemental et les collectivités ont mis en place **une structure de mutualisation, avec plusieurs partenaires, pour assurer un service public de proximité et favoriser la rénovation énergétique des bâtiments**. Les actions menées s'intègrent dans le cadre régional et dans celui de France Rénov'.
- ▶ En 2022, **le territoire de la Dordogne est couvert par deux plateformes** du dispositif national FranceRénov' :
 - > **La plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord, portée par le Conseil départemental** en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord ;
 - > **La plateforme Périgord Noir Rénov** portée par la **communauté de Communes de la Vallée de l'Homme**.
- ▶ **Des conseils neutres, gratuits et indépendants** sont délivrés aux particuliers et aux professionnels du Bâtiment par ces deux structures.
- ▶ **La porte d'entrée des ménages est la même pour tous les ménages périgourdiens, avec un numéro de téléphone unique pour chaque territoire**. Des permanences physiques sont également organisées régulièrement. Selon leurs revenus, les ménages « modestes » et très « modestes » sont ensuite orientés vers les opérateurs Anah, c'est le cas pour 70% des dossiers.
- ▶ De multiples animations sont régulièrement menées : salon de l'habitat, foires exposition, réunions publiques, rencontres avec les élus, avec les professionnels de l'immobilier...

Les plateformes constituent un guichet unique, accessible à tous les ménages. Leurs missions sont d'informer, d'animer et de mobiliser les propriétaires occupants et bailleurs, locataires, syndics de copropriétés, ainsi que les professionnels du Bâtiment, pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique performante et « bas carbone ».

PLATEFORME de
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DORDOGNE-PÉRIGORD

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover son habitat

Dordogne PÉRIGORD

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?
Appelez l'Adil 24

Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord
ADIL 24 : 05 53 09 89 89
Mail : contact@adil24.org

- Conseils neutres et gratuits.
- Informations sur les aides financières.

Périgord noir renov'
05 53 45 44 62
Mail : contact@perigordnoir-renov.fr

adil SOLIHA caue Nouvelle-Aquitaine Nouvelle-France CEE

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR), un tiers de confiance obligatoire pour inciter les ménages à relever le niveau de performance des rénovations énergétiques

Le dispositif vise à simplifier le parcours de rénovation des ménages via un accompagnement personnalisé et à relever le niveau de performance et d'efficacité des rénovations.

Quel est le rôle de Mon Accompagnateur Rénov' ?

Ce professionnel agréé par l'État est chargé d'assister les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique (définition des travaux : visite, audit, préconisations de travaux adaptés ; conseils pour la sélection des entreprises et choix des devis ; appui aux démarches administratives ; mobilisation des financements ; conseils en fin de chantier).

Dans quels cas l'accompagnement est-t-il obligatoire ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le recours à un MAR est obligatoire pour les bénéficiaires de MaPrimeRénov' Sérénité (ménages « modestes » et « très modestes » ; 35% de gains énergétiques minimum). Il sera aussi obligatoire pour tous les ménages à partir du 1^{er} janvier 2024, pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' en cas de rénovation énergétique performante.

Une sollicitation des conseillers en forte hausse en 2022

8 700 actes de conseils en 2022
+119% par rapport à 2021

- 6 312 ménages ont bénéficié de conseils et d'accompagnements pour 8 696 actes enregistrés, soit un **doublement de l'activité par rapport à 2021**.
- Sur l'année, 3,2% des ménages ont fait appel aux plateformes du département, **c'est le taux le plus élevé de la région** (1,9% en moyenne).
- Au 30 septembre 2023, la sollicitation des plateformes évolue vers de plus en plus d'accompagnements qui vont au-delà d'une information générique simple.** Ainsi, le nombre global de conseils/accompagnements est en léger recul, notamment les actes A1, au profit des actes A2 et A4.

- Les ménages affichent leur intérêt pour les plateformes : suite aux conseils reçus par les conseillers, en moyenne, la note attribuée est de 3,5/4** (Quel est votre niveau de satisfaction quant à votre entretien avec votre conseiller France Rénov' ?). La note de 3,6/4 est donnée par les ménages à la question « Recommanderiez-vous les Espaces Conseil France Rénov' ? ».

3,5/4

Enquête auprès des ménages score de satisfaction en moyenne

Source : Conseil départemental de la Dordogne ; SARE ; ADEME Enquête de satisfaction auprès des ménages ayant bénéficié d'un conseil/accompagnement (actes A1 et A2) - 239 répondants

Nombre de conseils/accompagnements délivrés par plateforme de la rénovation énergétique France Rénov' en 2022

	A1	A2	A4	Total
Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord	4 065	872	21	4 958
Plateforme Périgord Noir Rénov'	2 575	694	52	3 321
Total Dordogne*	7 000	1 623	73	8 696

* : dont 417 actes (A1 et A2) ont été réalisés par des structures hors département pour des ménages de Dordogne.

Source : traitement CERC NA ; Conseil départemental de la Dordogne

5 182 actes de conseils en 2023 (au 30/09)

L'activité des plateformes est décomposée en trois catégories distinctes :

Information de 1^{er} niveau (actes A1 - 80% des actes) :

il s'agit d'une information générique simple sur les aspects techniques, financiers, juridiques, pour toutes les interrogations que peuvent avoir les ménages ;

Conseil personnalisé (actes A2 - 19% des actes) :

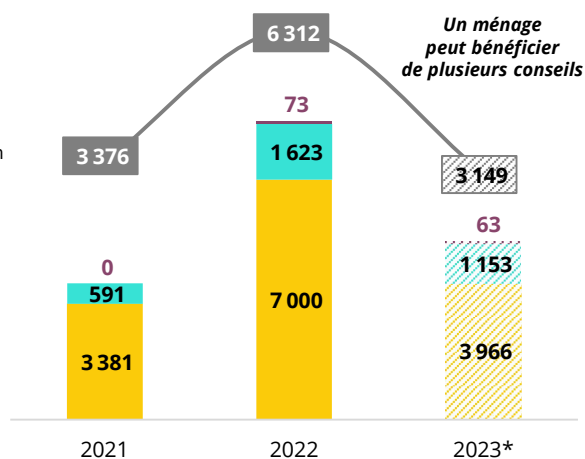
l'accompagnement se matérialise par un conseil personnalisé, répondant aux spécificités de chaque projet ;

Accompagnement à la rénovation globale (actes A4 - 1% des actes) :

il correspond à un accompagnement à la rénovation globale et performante (au moins 35% de gains énergétiques). Il intègre une approche « sur-mesure » et une étude plus poussée de chaque réhabilitation. Il porte sur les phases amont du chantier.

Dans le cadre de son accompagnement, une plateforme peut conseiller à un ménage la réalisation d'un audit énergétique, d'un accompagnement dans la réalisation du chantier, voire de faire appel à une maîtrise d'œuvre. Il s'agit alors de prestations privées, payantes, réalisées par les professionnels choisis par le ménage.

Nombre de conseils/accompagnements délivrés par les plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en Dordogne (logements individuels)



— Nombre de ménages bénéficiaires
 ■ Information de 1^{er} niveau (actes A1)
 ■ Conseil personnalisé (actes A2)
 ■ Accompagnement à la rénovation globale en amont du chantier (actes A4)

* Données provisoires au 30 septembre

NB : les copropriétés peuvent également faire appel aux plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'. En 2022, 3 actes A1 et 1 acte A2 ont été délivrés ; en 2023, à fin septembre : 4 actes A1 et 3 actes A2.

Source : traitement CERC NA ; Région NA

La quasi-totalité du territoire couvert par un programme d'amélioration de l'habitat

11 OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

dont 2 OPAH RU
(Revitalisation Urbaine)

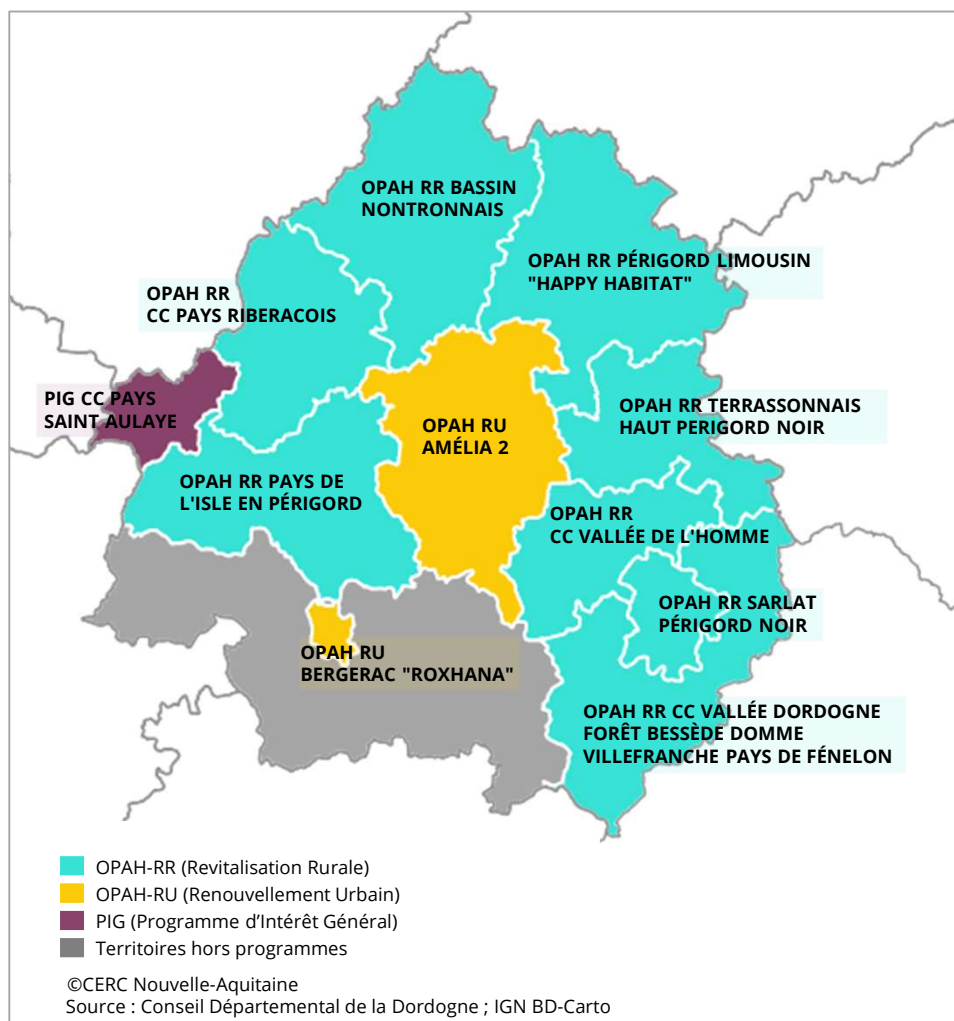
9 OPAH RR
(Revitalisation Rurale)

1 PIG
Programme d'Intérêt
Général

- ➔ Au 31 octobre 2023, la Dordogne compte onze OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) dont deux OPAH RU (« Renouveau urbain») et neuf OPAH RR (« Revitalisation rurale »), ainsi qu'un PIG (Programme d'intérêt général). **La quasi-totalité du territoire est ainsi couvert par un programme d'amélioration de l'habitat et des permanences sont organisées sur tout le département.**

Opérations programmées / Programmes d'intérêt général :
Il s'agit d'actions concertées entre l'État, l'Anah et une ou plusieurs collectivités. L'objectif est la réhabilitation de l'habitat privé ancien par l'octroi d'aides financières aux propriétaires ou aux syndicats de copropriétés sous certaines conditions, ainsi qu'un accompagnement spécifique. Ces opérations-programmes portent sur la rénovation énergétique des logements de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées ou encore l'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Programmes d'amélioration de l'habitat en Dordogne au 31/10/2023



Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Le nombre de dossiers MaPrimeRénov' progresse, principalement pour des changements d'équipements

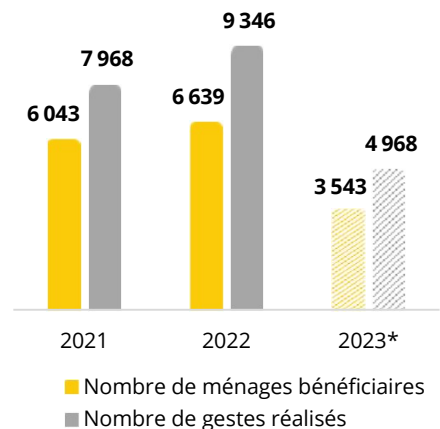
6 639 dossiers MaPrimeRénov'
(9 346 actions de travaux)
en 2022

3 543 dossiers MaPrimeRénov'
(4 968 actions de travaux)
entre janvier et août 2023

- Le bilan 2022 est positif pour MaPrimeRénov' (+9,9% de ménages bénéficiaires sur le département par rapport à 2021), soit une dynamique plus marquée qu'au niveau régional (+0,6%). En 2023, sur les 8 premiers mois de l'année, le nombre de dossier est en repli (-18,5% en comparaison avec la même période en 2022).
- Les interventions sur les équipements représentent 88% des travaux effectués en 2022 : les appareils fonctionnant au bois sont les plus représentés et en nette progression par rapport à 2021. Le nombre de pompes à chaleur air/eau subventionnées est en repli, cette catégorie de travaux représente toutefois plus du quart des actions. La ventilation double flux et le recours au solaire (chauffage et chauffe-eau) affichent des hausses marquées. Dans le même temps, les actions d'isolation ne représentent que 12% du total, contre 15% en 2021. La fin des coups de pouce CEE, cumulables avec MaPrimeRénov' peut expliquer cette évolution. Les ménages peuvent aussi engager des travaux d'isolation sans passer par MaPrimeRénov' ou effectuer eux-mêmes les travaux. Des primes sont aussi accordées aux audits énergétiques et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ces dossiers sont en forte progression en 2022.
- Les demandes concernant les rénovations globales demeurent peu représentées (8 en 2022), et les actions seules sont majoritaires : les bouquets de travaux représentent 23,4% des actions, cette part progresse toutefois par rapport à 2021 (21,3%) et se situe au-dessus de la moyenne régionale (17,4%).

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Le montant de la prime varie en fonction des équipements éligibles et du profil des ménages (composition, revenus).

Ménages bénéficiaires MaPrimeRénov' et nombre de gestes réalisés en Dordogne



* Données au 1^{er} septembre
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

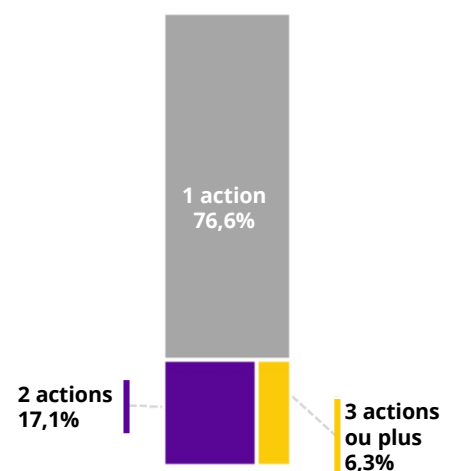
Gestes subventionnés par MaPrimeRénov' en 2022 en Dordogne

	Nb. Gestes 2022	Évol. 2022-2021
Systèmes et équipements	7 671	+20,0%
Pompe à chaleur air / eau	2 269	-12,1%
Poêle à granulés	1 570	+65,8%
Chauffe-eau solaire individuel	992	+58,7%
Chauffe-eau thermodynamique	743	-8,5%
Ventilation double flux	662	+151,7%
Poêle à bûches	592	+53,4%
Chaudière à granulés	434	+27,3%
Chaudière gaz THPE	141	-46,0%
Foyer fermé, insert	122	+25,8%
Chauffage solaire combiné	87	+569,2%
Chaudière à bûches	24	-20,0%
Partie thermique panneau hybride	20	-20,0%
Pompes à chaleur géothermique	13	+18,2%
Réseau de chaleur et de froid	2	-33,3%
Isolation	1 040	-12,8%
Remplacement fenêtres, portes-fenêtres	593	-5,3%
Isolation des murs par l'extérieur	172	+38,7%
Isolation toiture en pente / combles	169	-33,2%
Isolation des murs par l'intérieur	102	-44,6%
Isolation de la toiture-terrasse	4	-33,3%

MaPrimeRénov' finance également (nombre d'actions en 2022) :
Dépose de cuve à fioul (189), audits énergétiques (396), assistance à maîtrise d'ouvrage (35), rénovations globales (8)

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Bouquets de travaux MaPrimeRénov' en 2022 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Les primes versées dans le cadre de MaPrimeRénov' financent en moyenne la moitié du montant des travaux

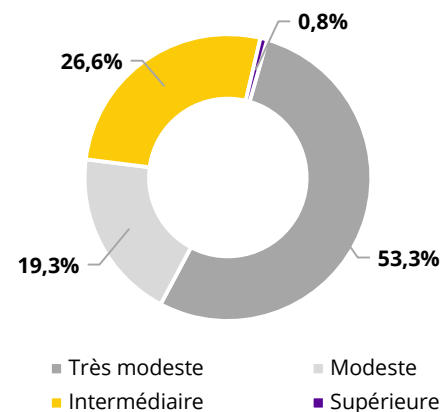
72,6% des bénéficiaires sont des ménages « modestes » ou « très modestes » en 2022

28,5 M€ de primes MaPrimeRénov' versées en 2022

75,8 M€ de travaux en 2022

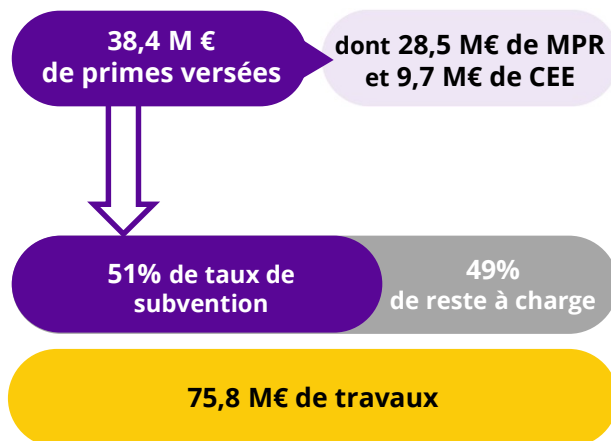
- Sur les 6 639 dossiers engagés en 2022, 72,6% (4 820 ménages) bénéficient à des ménages « modestes » et « très modestes ».
- Les dossiers concernent presque exclusivement des maisons (99,4%) et des propriétaires occupants (96,9%).
- Les ménages ont bénéficié de 38,4 M€ de prime dont 28,5 M€ au titre de MaPrimeRénov' et 9,7 M€ de Certificats d'économie d'énergie (CEE). Les travaux s'élèvent à 75,8 M€ (11 415 € en moyenne par dossier).
- Concernant le reste à charge des ménages, il est stable, avec une moyenne de 49%. Le montant des primes versées étant modulé en fonction des revenus des ménages, le reste à charge varie de 35% pour les ménages « très modestes » à 90% pour les ménages aux revenus les plus élevés (« supérieure »).

Catégories de bénéficiaires MaPrimeRénov' en 2022 en Dordogne



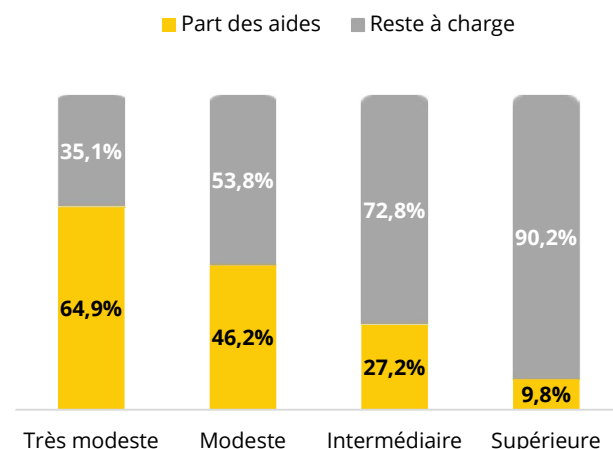
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Primes versées en 2022 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Reste à charge par type de bénéficiaires en 2022 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

MaPrimeRénov' copropriété finance les travaux de rénovation énergétique en parties communes et sur les parties privatives d'intérêt collectif. Elle est attribuée au syndicat de copropriété. Les travaux réalisés doivent permettre un gain énergétique de 35% minimum. L'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage est obligatoire. Une prime complémentaire est prévue pour les copropriétés fragiles.

→ Aucune opération en 2022 sur le département (11 en Nouvelle-Aquitaine).

L'Anah finance aussi des travaux plus lourds pour des copropriétés en difficulté (sécurité, travaux d'urgence) qui peuvent comprendre des travaux de rénovation énergétique.

→ Aucune opération en 2022 sur le département (12 en Nouvelle-Aquitaine).

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

MaPrimeRénov' Sérénité demeure très dynamique, 740 dossiers en moyenne depuis trois ans

702 MaPrimeRénov' Sérénité en 2022

446 MaPrimeRénov' Sérénité entre janvier et août 2022

Le bilan 2022 s'établit à 702 dossiers MaPrimeRénov' Sérénité, soit un niveau qui se situe au-dessus de la moyenne observée depuis le début du dispositif. L'évolution orientée à la baisse par rapport à 2021 est en trompe l'œil, le total 2021 étant surévalué (décalage de dossiers 2020). **En 2023, sur les 8 premiers mois de l'année, la dynamique demeure positive** avec le même bilan intermédiaire qu'en 2021 à la même période, contrairement à ce qui est observé au niveau régional (-27%). Cette tendance devrait se poursuivre en raison des évolutions** du dispositif en 2022 et en 2023.

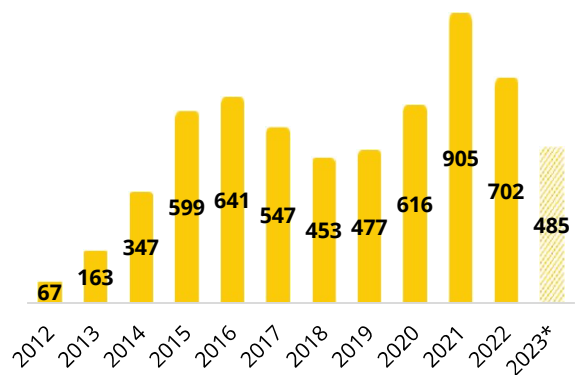
Le dynamisme du dispositif en Dordogne est à rapprocher des actions mises en place par le Conseil départemental. Le rôle des territoires animés est également majeur (84,2% des dossiers 2022).

En 2022, les bénéficiaires sont principalement des propriétaires occupants (96%) dont les $\frac{3}{4}$ ont des ressources « très modestes », soit une proportion stable depuis le lancement du dispositif. Les logements aidés ont été construits en majorité avant 1975 (78%), c'est ce qui est observé globalement chaque année.

** : au 1^{er} octobre 2023, la prise en charge est portée à 65% du montant des travaux hors taxes pour les ménages très modestes contre 50% auparavant et 50% pour les ménages modestes, contre 35% auparavant. Un changement avait déjà été opéré au 1^{er} janvier 202 : les plafonds de travaux pour bénéficier de cette prime étaient passés de 30 000 à 35 000 € hors taxes.

MaPrimeRénov' Sérénité remplace Habiter Mieux Sérénité en 2022. Le dispositif est réservé aux propriétaires occupants « modestes » et « très modestes », et conditionné à un gain énergétique d'au moins 35% après travaux (25% avant 2021).

Nombre de logements bénéficiaires MaPrimeRénov' Sérénité en Dordogne
(Habiter Mieux Sérénité avant 2022)



Données au 1^{er} septembre

NB : hors dispositif Habiter Mieux « Agilité » qui finançait certaines actions seules de travaux sans gain énergétique minimum (remplacé par MaPrimeRénov'), soit 737 dossiers entre 2018 et 2020.

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Les actions du Conseil départemental :

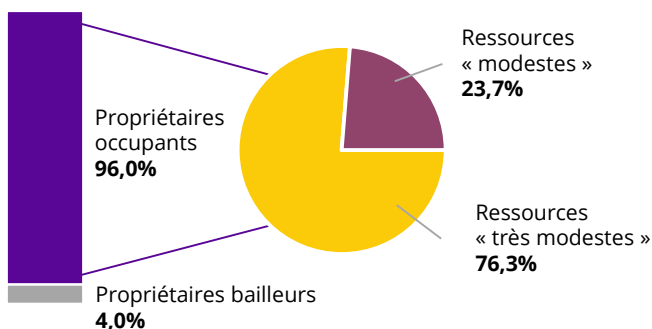
> En 2022, le Conseil départemental était doté d'un programme d'aides d'un montant de 500 €, en complément de celles de l'Anah. En 2023, des aides spécifiques pour l'habitat ont été mises en place (jusqu'à 1 500 €) : chaleur à énergie renouvelable, mise en conformité électrique, assainissement individuel et rénovation des toitures. Des aides sur les territoires animés viennent aussi soutenir les ménages pour diminuer le reste à charge (cf. page 11).

> La Dordogne est également partenaire financier de la CARTTE (cf. page 12), à hauteur de 100 000 €.

> Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est le Département qui instruit et attribue les aides de l'ANAH. L'instruction des dossiers se fait au fil de l'eau, cela permet de réduire les délais d'instruction.

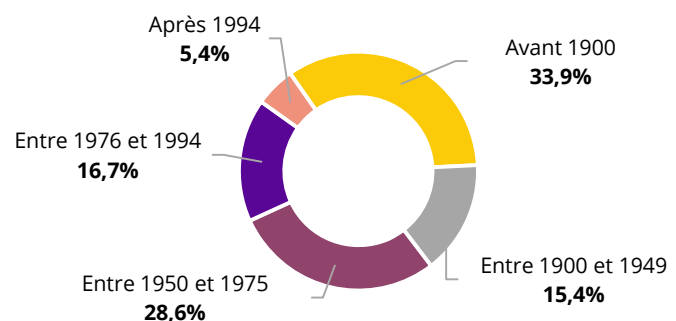
> La Dordogne est le département néo-aquitain qui a obtenu la dotation financière de l'Anah la plus importante au titre de MaPrimeRénov' Sérénité en 2023 (8,5 M€).

Bénéficiaires par statut d'occupation MaPrimeRénov' Sérénité 2022 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Bénéficiaires par date de construction MaPrimeRénov' Sérénité 2022 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

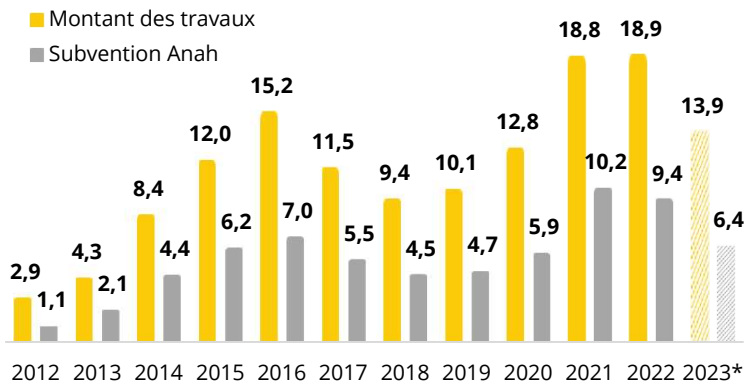
MaPrimeRénov' Sérénité soutient des rénovations énergétiques performantes (49% de gains énergétiques en moyenne)

9,4 M€ de subventions en 2022

18,9 M€ de travaux en 2022

- ▶ **9,4 M€ d'aides ont été versées pour accompagner 18,9 M€ de travaux en 2022, soit un niveau légèrement supérieur à 2021.** Cela s'explique notamment par la hausse du montant moyen des travaux (porté à 26 963 € par dossier, 20 823 € en 2021) : augmentation des coûts de construction, mais aussi développement de rénovations plus performantes.
- ▶ **En 2022, le gain énergétique moyen est de 49%,** ils dépassent les 50% pour plus du 1/3 des rénovations, témoignant de l'ampleur des travaux engagés.

Montant des travaux et des subventions MaPrimeRénov' Sérénité en Dordogne (en millions d'€)

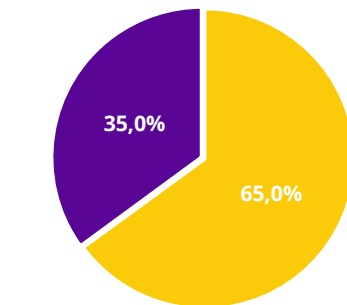


* Données jusqu'au 1^{er} septembre

NB : hors dispositif Habiter Mieux « Agilité », soit 3,1 M€ de subventions et 7,4 M€ de travaux entre 2018 et 2020

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Répartition des gains énergétiques après travaux MaPrimeRénov' Sérénité 2022 en Dordogne



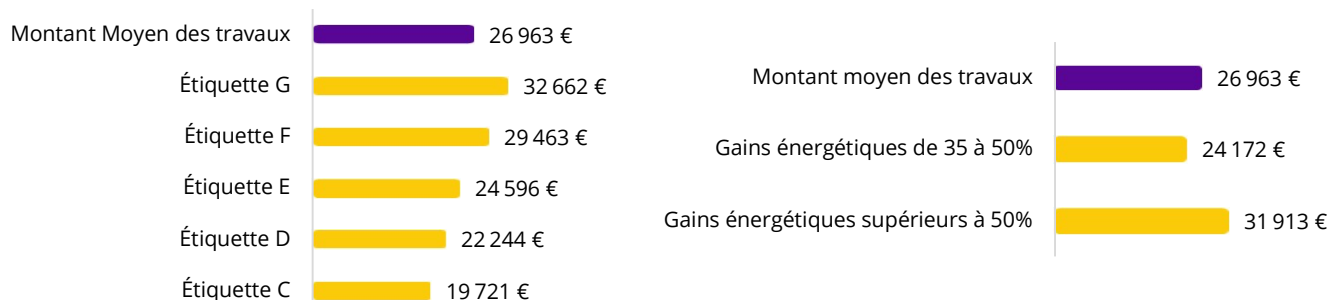
■ Gains énergétiques de 35 à 50%

■ Gains énergétiques supérieurs à 50%

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

- ▶ Les coûts moyens des travaux (26 963 €) varient logiquement en fonction de l'étiquette énergétique du logement : de 19 721 € pour les logements classés C à 32 662 € pour les logements classés G.

Montant moyen des travaux selon la classe énergétique avant travaux du logement et le gain énergétique MaPrimeRénov' Sérénité 2022 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Des aides locales pour diminuer le reste à charge des ménages « modestes » et « très modestes »

530 aides complémentaires accordées sur les territoires animés en 2022
(pour des propriétaires occupants, travaux « énergie »)

0,7 M€ d'aides complémentaires en 2022

- Des aides complémentaires sont déployées sur certains territoires (OPAH, PIG) et viennent compléter les aides de l'Anah pour les ménages modestes et très modestes.
- En 2022, ces aides ont accompagné 530 propriétaires occupants (en repli par rapport à 2021) pour un montant de 710 922 €. Les données 2023 devraient se rapprocher du bilan 2022.

Bilan des aides complémentaires des territoires animés pour les propriétaires occupants	2020		2021		2022		2023 (provisoire)	
	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides
OPAH-RU Le Bugue Du 04/01/2017 au 31/03/2022	2	6 371 €	4	4 805 €	NC			
OPAH-RU de la Communauté d'agglomération Bergeracoise - « ROXANNA » Du 01/01/2019 au 31/12/2023	26	32 560 €	52	32 051 €	47	36 664 €	30	13 750 €
PIG du bassin Ribéracois/double Du 01/01/2019 au 31/12/2027	48	26 397 €	50	31 671 €	31*	15 272 €	NC	
OPAH-RU Communauté d'agglomération du Grand Périgueux - « Amélia 2 » Du 01/01/2019 au 31/12/2023	245	692 321 €	245	518 027 €	133	330 931 €	110	329 107 €
OPAH-RR Vallée Dordogne Forêt Bessède Domme Villefranche en Périgord et Pays Fénelon Du 01/10/2020 au 31/12/2024	22	32 812 €	83	98 182 €	49*	82 453 €	NC	
OPAH-RR du Bassin Nontronnais Du 01/09/2018 au 31/08/2024	10	3 400 €	159	49 300 €	49	22 500 €	42	19 500 €
OPAH-RR Portes Sud Périgord du 01/09/2019 au 31/08/2021	19	5 734 €	47	7 280 €				
OPAH-RR Vallée de L'homme Du 01/01/2022 au 31/12/2026					62	74 968 €	42	39 512 €
OPAH Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord « Happy Habitat » Du 01/05/2019 au 30/04/2024	67	28 645 €	84	35 862 €	88	54 898 €	55	28 188 €
OPAH-RR Isle rénov (Pays de l'Isle en Périgord) Du 01/10/2021 au 30/09/2026					3	6 000 €	4	4 000 €
PIG Saint Aulaye Du 01/01/2023 au 31/12/2023							13	6 500 €
OPAH-RR Terrassonnais Haut Périgord Noir Du 01/10/2022 au 30/09/2027					6	12 250 €	30	82 400 €
OPAH-RR Sarlat Périgord Noir Du 01/01/2022 au 31/12/2026					62	74 986 €	42	39 512 €
TOTAL	439	828 240 €	724	777 178 €	530	710 922 €	368	562 469 €

* : données incomplètes sur l'année

Source : traitement CERC NA ; Conseil départemental Dordogne

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

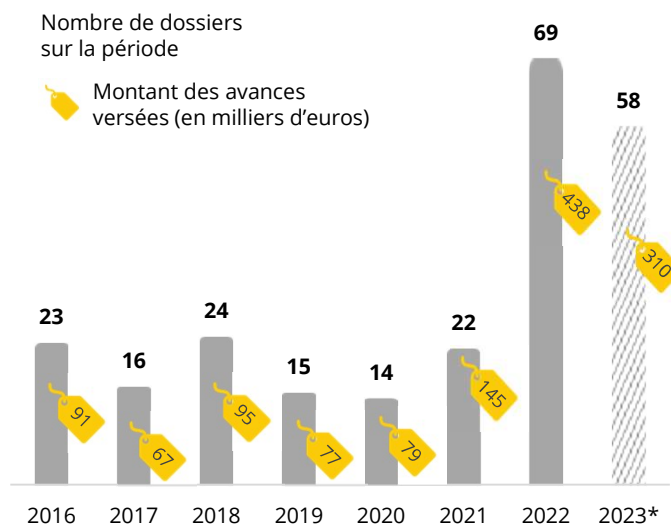
Hausse du recours à la CARTTE (Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique)

69 dossiers
en 2022

1,3 M€
d'avances depuis 2016

- ▶ La CARTTE est portée par PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine, proposant une **avance gratuite des subventions publiques de l'Anah et des collectivités pour la rénovation énergétique**. Elle est dotée d'un fonds financier de 3,8 M€. Celui-ci provient des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (PROVICIS Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine Sud et Poitou-Charentes), de la Région, **mais aussi du Département de la Dordogne, à hauteur de 100 000 €**.
- ▶ Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources (ménages les plus modestes) et réalisant des travaux de rénovation énergétique. Des prêts complémentaires sans intérêts sont également proposés par PROCIVIS afin d'aider les propriétaires occupants à financer le reste à charge.
- ▶ La CARTTE permet de résoudre les difficultés de trésorerie de certains ménages en versant le montant des aides directement aux artisans ou aux opérateurs de programme animé gérant les fonds sous mandat.
- ▶ Afin de faciliter le dépôt des demandes de financement, **une plateforme de dématérialisation a été mise en place en 2021**. Elle permet aux opérateurs habitat de déposer plusieurs demandes de financements (avances CARTTE et prêts pour financer le reste à charge) pour un même dossier.
- ▶ **Le nombre de dossiers progresse significativement en 2022 et la dynamique se poursuit en 2023**. Depuis 2016, la CARTTE a financé 241 dossiers, soit 1,3 M€ d'avances versées pour près de 5 M€ de travaux engagés sur le département. En moyenne, l'avance accordée est de 5 426 €.

Nombre de dossiers en Dordogne (fonds débloqués)



* Données à fin octobre 2023

Source : traitement CERC NA ; PROCIVIS NA

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

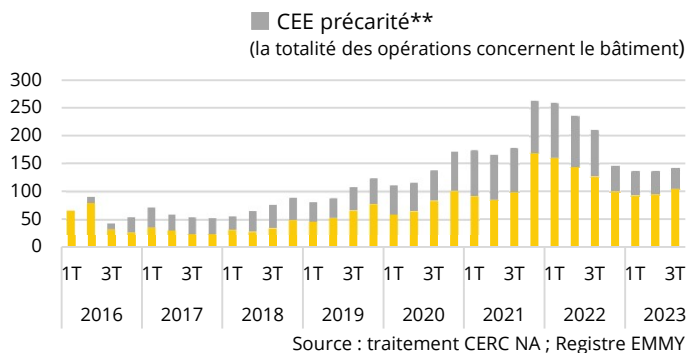
Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), un levier majeur qui peine à trouver une stabilité

+18,9% CEE classique et -4,6% CEE précarité en 2022 (données France, tous secteurs)

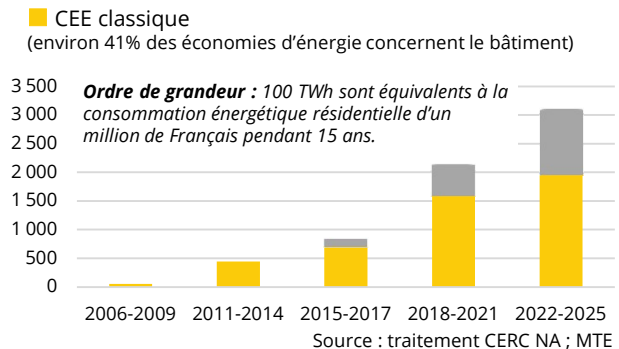
- Les volumes de transactions indiquent une forte mobilisation des CEE en 2022, grâce aux opérations « coup de pouce » et en lien avec le démarrage d'une nouvelle période d'obligations. La dynamique est toutefois moins marquée sur la deuxième partie de l'année et **les volumes 2023 sont en retrait. La complexité du montage des dossiers et un manque de transparence sont mis en avant par les acteurs locaux.**

Principe général : L'État impose aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants (les obligés) de faire réaliser un certain volume d'économie d'énergie aux consommateurs (ménages, collectivités, entreprises...). Celui-ci est revu tous les 3 ans. Pour 2022-2025, ce volume est orienté à la hausse, mais celle-ci est la moins importante observée depuis le début du dispositif. Les types de travaux éligibles sont définis par des fiches d'opérations standardisées (88% des CEE sur la période 2018-2021 au niveau national), classées par secteur d'activité : le secteur résidentiel représente 69%. D'autres actions peuvent donner lieu à des CEE (formation, accompagnement des ménages...).

Volume de CEE délivrés en France (en TWh cumac*) par trimestre (tous secteurs confondus)



Objectifs nationaux d'économies d'énergie par période (en TWh cumac*)



* Cumac (cumulé et actualisé) prend en compte les économies d'énergie sur la durée de vie de l'action concernée (produit, équipement...), par exemple, 30 ans pour l'isolation d'une maison.

** À partir de 2016, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a créé une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique (en fonction du revenu des ménages).

Zoom sur le « coup de pouce chauffage » en Dordogne

- Si les données globales ne sont pas disponibles à l'échelle départementale, le bilan 2019-2022 des « coups de pouces chauffage » (bonifications accordées pour certains travaux) sont accessibles. **Entre 2019 et 2022, 7 336 changements de chaudières ont été financés en Dordogne, représentant 16,1 M€ d'aides versées.** Ce dispositif est renforcé en 2023, avec un assouplissement de sa mise en place et la création de « coup de boost » pour le remplacement de chaudières au fioul.
- Les 7 336 remplacements de chaudières concernent principalement la mise en place de pompes à chaleur (77,6%).

CEE délivrés en nombre de travaux pour le « coup de pouce chauffage » entre 2019 et 2022 en Dordogne

	Ancien mode de chauffage				Total	Dont ménages « modestes »	Montants versés
	Charbon	Fioul	Gaz				
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	44	4 139	1 418		5 601	1 219	14,1 M€
Chaudière gaz THPE	1	98	765		864	224	0,6 M€
Chaudière biomasse	4	513	103		620	174	1,1 M€
Poêle biomasse		135			135	22	<0,1 M€
Pompe à chaleur hybride	1	68	22		91	22	0,2 M€
Système solaire combiné	-	3	4		7	-	<0,1 M€
Autres***		18			18	8	<0,1 M€
Total	50	4 821	2 312		7 336	1 669	16,1 M€

*** : émetteur électrique, conduit d'évacuation, raccordement réseau de chaleur

Source : traitement CERC NA ; MTE

Peu de rénovations globales engagées mais celles-ci sont en progression

710
rénovations globales
en 2022

23,4%
Part des bouquets de travaux
MaPrimeRénov' en 2022

► **Le développement des rénovations globales constitue la cible prioritaire à atteindre.**

Dans le cadre de MaPrimeRénov', les ménages font majoritairement réaliser des travaux sur un seul poste (action seule). **La part des bouquets de travaux (au moins deux actions) progresse de 21% à 23% entre 2021 et 2022. Elle est plus élevée qu'au niveau régional (17%).**

► Concernant les rénovations globales, leur nombre progresse légèrement en 2022, **710 ménages ont bénéficié de ces rénovations d'envergure pour leur logement** dans le cadre de MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité.

► Le coût de ces rénovations énergétiques varie fortement en fonction des spécificités de chaque projet. Les données du dispositif MaPrimeRénov' font état d'un montant moyen de travaux de 27 021 € pour des travaux permettant un gain énergétique supérieur à 35% ; le montant moyen atteint près de 40 000 € pour des gains énergétiques dépassant 50%.

Rénovations globales du dispositif MaPrimeRénov' en Dordogne en 2022

	Nombre de rénovations globales	Évolution 2022-2021	Montant moyen travaux
Total 2022	710	+4,4%	27 021 €
MaPrimeRénov' « rénovation globale » > gains énergétiques après travaux = 55% minimum	8	+33,3%	39 047 €
MaPrimeRénov' Sérénité > gains énergétiques après travaux = entre 35 et 50% > gains énergétiques après travaux >50%	456 246	-8,1% +38,2%	24 172 € 31 913 €
MaPrimeRénov' Copropriété	0	-	-

[!] Les données du tableau ci-contre concernent les rénovations pour lesquelles des aides financières ont été mobilisées pour le parc de logements privés, le total est à considérer a minima. De même, des rénovations « par étape » peuvent également avoir été engagées. Des rénovations d'ampleur sont aussi réalisées sur le parc social.

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Rénovation globale, rénovation performante, de quoi parle-t-on ?

« La rénovation performante d'un bâtiment est un ensemble de travaux qui permet au parc bâti d'atteindre, a minima, le niveau BBC rénovation ou équivalent, en moyenne nationale et à l'horizon 2050, sans mettre en danger la santé des occupants, en préservant le bâti de toute pathologie liée à ces travaux et en assurant le confort thermique été comme hiver. »
(ADEME, Dorémi et Enertech)

Cette rénovation performante peut être réalisée :

- > **en une étape, elle est appelée rénovation complète et performante, ou rénovation globale ;**
- > **en plusieurs étapes, elle est appelée rénovation performante par étapes.**

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 intègre des éléments opérationnels de mise en œuvre :

- > **le classement du bâtiment ou de la partie de bâtiment en classe énergétique A ou B⁽¹⁾ ;**
- > **l'étude des six postes de travaux de rénovation énergétique** : isolation des murs, des planchers bas et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Il est à noter que la terminologie rénovation globale utilisée dans le cadre des dispositifs d'aide, ne revêt pastoujours la même signification en termes de gains énergétiques visés : 55% pour le forfait « rénovation globale » de MaPrimeRénov' et pour les CEE⁽²⁾ et 35% pour l'éco-PTZ « rénovation globale ». Des bonus sont aussi mobilisables pour l'atteinte des étiquettes énergétiques A ou B dans le cadre de MaPrimeRénov'.

⁽¹⁾ Des exceptions sont prévues par le code de la construction pour les bâtiments présentant des contraintes particulières ne permettant pas d'atteindre a minima l'étiquette B, le saut de deux classes énergétiques est alors retenu (si les six postes de travaux précités ont été étudiés).

⁽²⁾ 35% pour un bâtiment collectif

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Mobilisation à la hausse pour l'éco-PTZ, y compris pour les bouquets de travaux et la performance globale

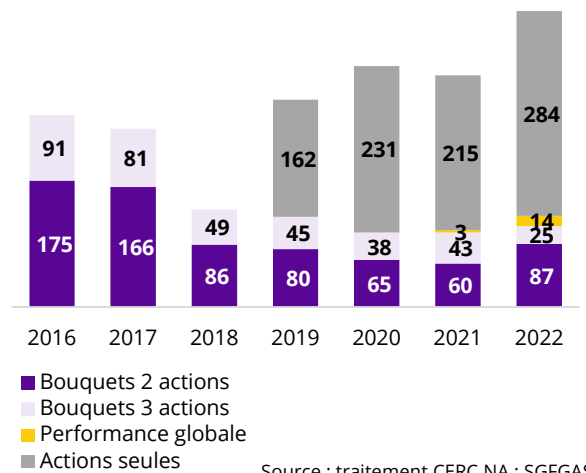
410 éco-PTZ en 2022

69% d'actions seules

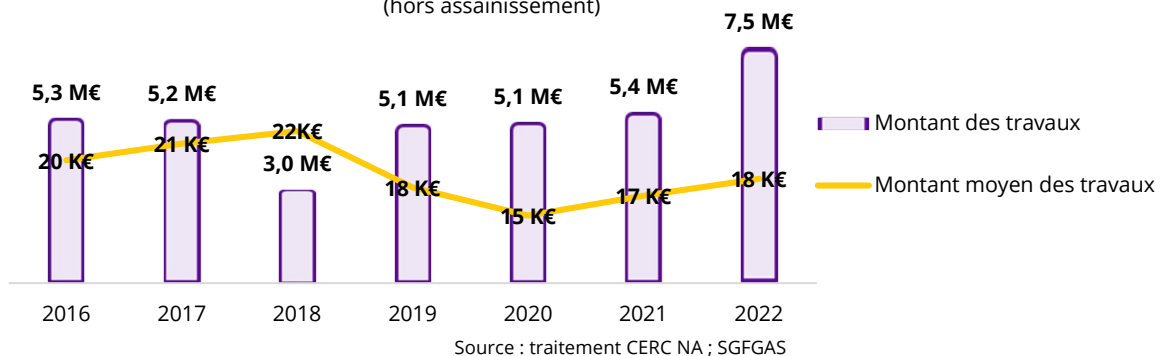
7,5 M€ de travaux en 2022

- ▶ Au cours de l'année 2022, **410 éco prêt à taux zéro (éco-PTZ) ont été distribués en Dordogne**. La sollicitation du dispositif progresse. Les actions seules représentent 69% des éco-PTZ de l'année, leur nombre progresse de 32% en 1 an. Une montée en puissance est également observée pour les bouquets 2 et 3 actions (+32%) ainsi que les éco-PTZ visant la performance globale (14 éco-PTZ en 2022, 3 en 2021).
- ▶ **Les travaux engagés s'élèvent à 7,5 M€ en 2022**, le montant moyen des travaux (18 301€) est notamment en hausse en lien avec la progression du nombre de bouquets de travaux et des coûts de construction.
- ▶ Pour les éco-PTZ bouquets de travaux, **le changement d'équipement (chauffage et eau chaude sanitaire) représente plus des 2/3 des actions de travaux**. Cette part est en nette progression (33% en 2018).
- ▶ **En 2023, la dynamique observée devrait se prolonger** en lien avec la hausse des taux d'intérêts pour des crédits travaux « classiques ». Les données du 1^{er} trimestre (136 éco-PTZ) tendent à confirmer cette tendance.

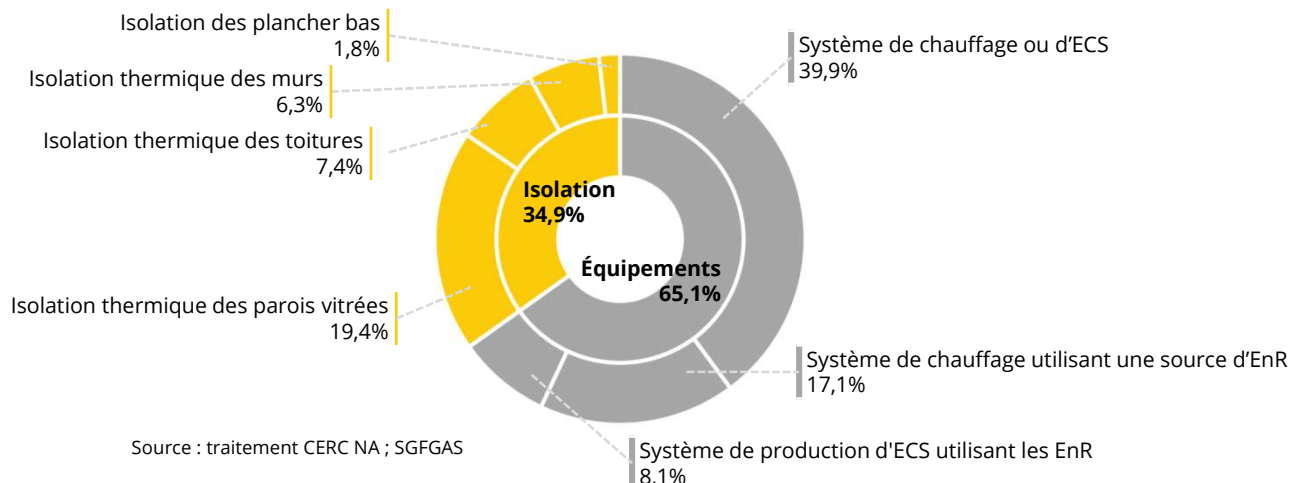
Nombre d'éco-PTZ en Dordogne (hors assainissement)



Montants financés dans le cadre d'un éco-PTZ et des montants moyens de travaux en Dordogne (hors assainissement)



Typologie des travaux réalisés dans le cadre d'un bouquet 2 ou 3 actions en Dordogne (2022)



Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

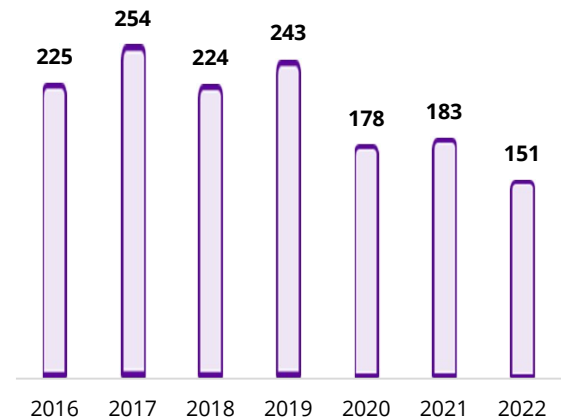
Le nombre de PTZ dans l'ancien avec travaux en repli

151 PTZ
distribués en 2022

-17,5%
par rapport à 2021

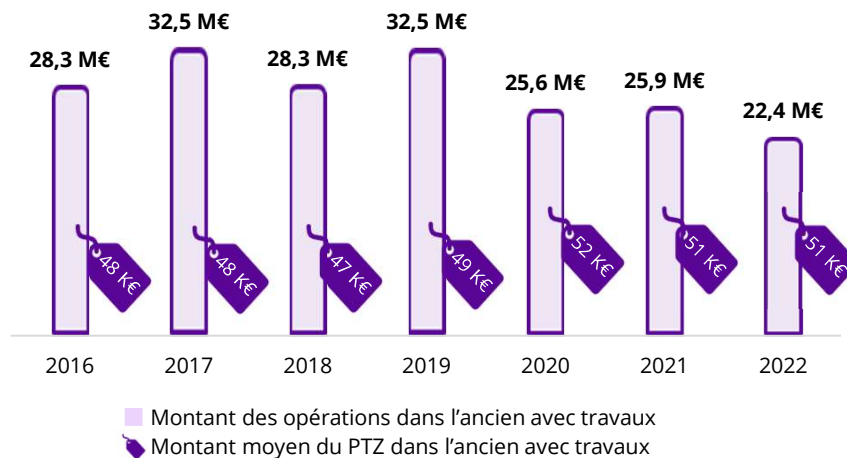
- ➔ Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le dispositif du Prêt à taux zéro (PTZ) a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien avec travaux (au moins 25% du coût total de l'opération).
- ➔ **En 2022, la mobilisation du PTZ dans l'ancien est en baisse par rapport à 2021.** En 2020-2021, le niveau historiquement bas des taux d'intérêt explique une moindre sollicitation du PTZ, ainsi qu'un marché immobilier moins dynamique.
- ➔ En 2023, le nombre de PTZ dans l'ancien progresse légèrement à mi année (+12%) en lien avec la remontée des taux d'intérêt.

Nombre de prêts à taux zéro dans l'ancien avec travaux en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Montants des opérations d'acquisition d'un logement ancien avec le soutien d'un PTZ et des montants moyens prêtés en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

!/\ Les montants affichés concernent la totalité des opérations d'acquisition d'un logement ancien. Les travaux réalisés correspondent à minima à 25% des opérations.

Prêt avance rénovation : Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, un dispositif complémentaire des aides existantes est déployé en 2022 pour financer le reste à charge de travaux de rénovation énergétique. Le Prêt avance rénovation (ou Prêt avance mutation) est un prêt hypothécaire consenti par un établissement de crédit, un établissement financier ou une société de tiers-financement. Il est proposé aux ménages modestes depuis le 1^{er} janvier 2022. Le capital emprunté est remboursé "in fine" lors de la vente du logement ou lors de la succession. Le prêt est garanti par une hypothèque prise sur le bien immobilier, associé à la garantie publique apportée par l'État à hauteur de 75%.

- > En 2022, année de lancement du dispositif, seulement 36 Prêts avance Rénovation ont été émis au niveau national.
- > À noter que seulement 3 banques (Banque Postale, Crédit Mutuel et CIC) proposaient ce produit en 2022.

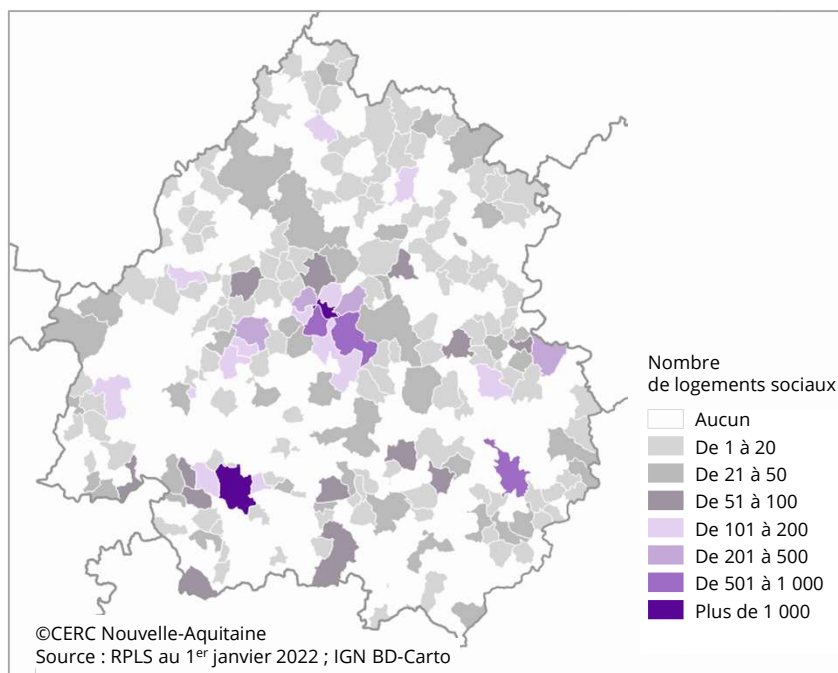
Logements sociaux : peu de passoires thermiques sur le département

14 405
logements sociaux en 2022

59%
de logements collectifs

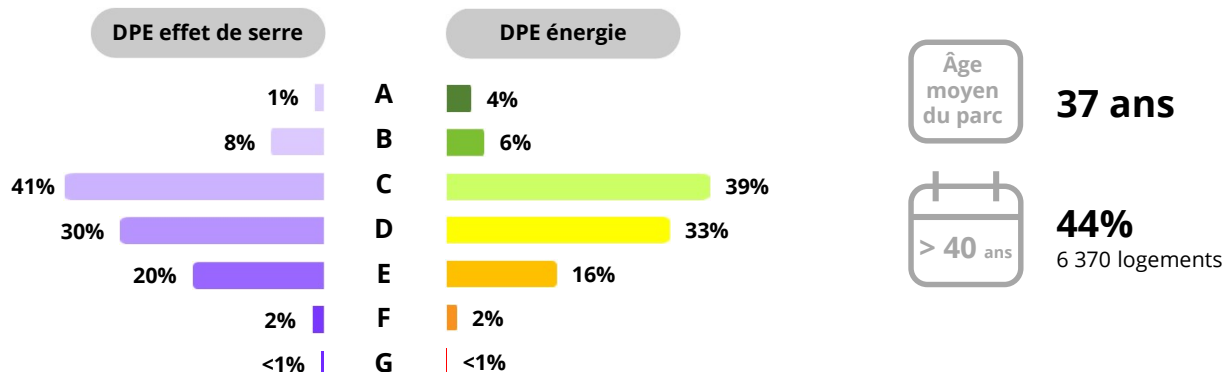
- Le parc social de Dordogne est constitué de 14 405 logements, dont 59% sont des logements collectifs. Le nombre de logements sociaux est en hausse sur le département (+3,3% en 5 ans).
- 40% des communes périgourdines sont dotées de logements sociaux.** Plus de 70% des communes comptent moins de 30 logements et deux communes (Périgueux et Bergerac) rassemblent 40% des logements sociaux du département.

Nombre de logements sociaux par commune



- 80% des logements sociaux ont fait l'objet d'un DPE. Parmi ceux-ci, les $\frac{3}{4}$ sont classés en étiquettes C ou D. Les « passoires énergétiques » (étiquettes F et G) représentent moins de 3% des DPE réalisés.

Étiquettes énergétiques (DPE) du parc de logement social en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; RPLS au 1^{er} janvier 2022

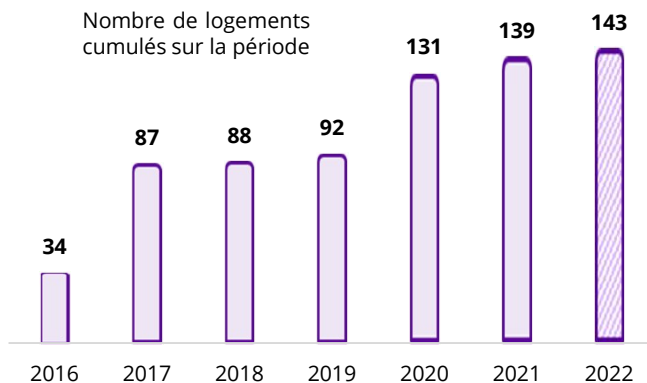
Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) accompagne des rénovations performantes du parc social

143 logements réhabilités bénéficiant d'un éco-PLS entre 2016 et 2022

- Les bailleurs sociaux peuvent recourir à un éco-PLS pour financer des opérations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores (DPE classés D à G) sous conditions, notamment l'atteinte de gains énergétiques de 40% minimum. Cette offre de prêt est proposée par la Banque des Territoires. Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique.
- Sur la période 2016-2022, le nombre de logements sociaux engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS s'élève à 143 en Dordogne. En 2023, l'enveloppe destinée à l'éco-PLS est renforcée au niveau national, elle est portée à 6 milliards d'€ sur la période 2023-2027 (+50% par rapport à la précédente enveloppe).

Nombre de logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS



Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016-2022)

		Étiquette énergétique après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquette énergétique avant travaux	A							
	B							
	C							
	D			31%	11%			
	E	3%	8%	18%	1%			
	F			20%	1%			
	G		2%	2%	2%			

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

- Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, ils ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique. Les rénovations engagées permettent d'atteindre une étiquette énergétique A ou B pour 44% des logements.

NB : d'autres opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans solliciter un éco-PLS. D'autres modes de financements sont mobilisables : les certificats d'économies d'énergie (les bailleurs sociaux sont éligibles), le prêt à la réhabilitation PAM, le FEDER, le dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou la 3^{ème} ligne de quittance.

- Le Conseil départemental apporte également son soutien sur le champ du logement social, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée avec l'office HLM Périgord Habitat le 25 juillet 2022. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2023. La participation financière du Département est de 3,2 M€ sur 2 ans : 1,6 M€ en 2022 et 1,6 M€ en 2023.

Types d'interventions :

- > Développement de l'offre en construction neuve et/ou acquisition-amélioration (150 logements par an)
- > **Rénovation thermique du parc**
- > Opérations de déconstruction hors ANRU

- Dans le cadre du SMOLS (syndicat mixte ouvert de logement social), les EPCI adhérents financent à hauteur de 1 500 € la construction neuve et la réhabilitation de logements sociaux (<https://habitat.dordogne.fr/mon-logement/logement-social-ou-hlm>).

Plus de 5 000 entreprises du Bâtiment implantées sur le département

5 014 entreprises
au 31/12/2020

7 661 salariés
en 2022

285 établissements
de maîtrise d'œuvre

- La Dordogne compte, en 2020, 5 014 entreprises du Bâtiment, dont plus des 2/3 interviennent dans le second œuvre. **Une majorité des entreprises fonctionne sans salarié (72%).**
- Ces entreprises emploient 7 661 salariés en 2022, des effectifs en hausse depuis 5 ans (+3,5% entre 2021 et 2022).

Répartition des entreprises du Bâtiment en 2020 par domaine d'activité - Dordogne -



27% Gros œuvre

Maçonnerie, construction de bâtiments, travaux de démolition...



36% Second œuvre technique

Installations des fluides (électricité, eau, gaz, équipements thermiques /clim.), travaux d'isolation, de charpente, d'étanchéification et de couverture.

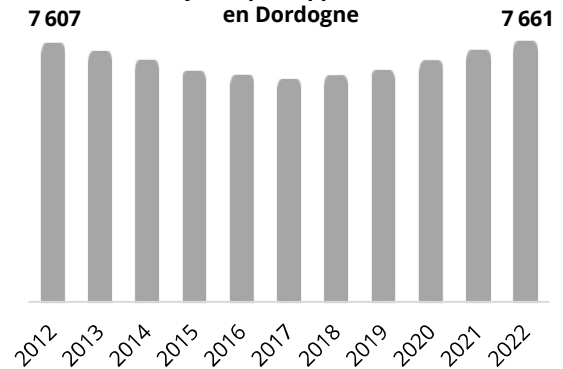


37% Second œuvre aménagement, finitions

Plâtrerie, menuiseries, revêtements des sols et murs, peinture et vitrerie.

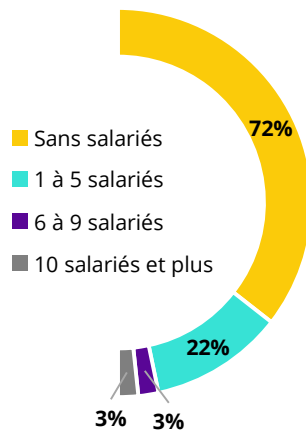
Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020

Effectifs salariés du Bâtiment (y compris apprentis) en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; ACOSS-URSSAF

Répartition des entreprises par effectifs salariés



Source : CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020

Domaine d'activité de l'entreprise (code NAF)

Effectifs salariés 2022

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 539
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	978
Travaux de menuiserie bois et PVC	784
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	677
Travaux de peinture et vitrerie	557
Travaux de charpente	473
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	390
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	385
Travaux de plâtrerie	366
Travaux de couverture par éléments	338
Construction de maisons individuelles	294
Construction d'autres bâtiments	276
Travaux de revêtement des sols et des murs	188
Autres travaux de finition	89
Agencement de lieux de vente	80
Travaux d'étanchéification	79
Travaux d'isolation	71
Travaux de montage de structures métalliques	44
Travaux de démolition	29
Autres travaux d'installation n.c.a.	24
Total	7 661

Source : traitement CERC NA ; ACOSS-URSSAF

	Nombre d'établissements	Sans salarié	Effectifs salariés	
Services d'architecture	184	133	159	La maîtrise d'œuvre est notamment assurée par 285 entreprises. Les effectifs salariés de la profession (258 en 2020), sont stables depuis 2015.
Activité des géomètres	34	21	81	
Activités des économistes de la construction	67	59	18	

Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020 ; ACOSS-URSSAF

Baisse du nombre d'entreprises « Reconnu garant de l'environnement » (RGE)

565 entreprises RGE « travaux »

11% des entreprises du Bâtiment

31% de qualifications pour les pompes à chaleur

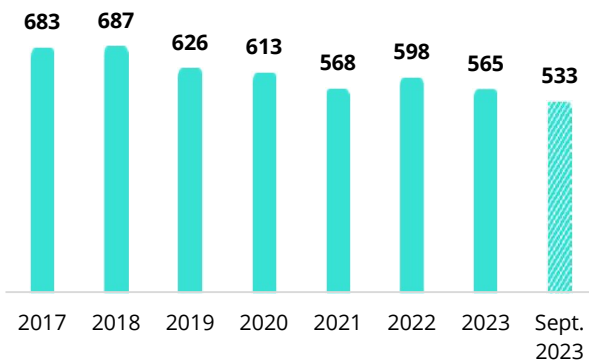
- En janvier 2023, 565 entreprises du Bâtiment détenaient au moins une qualification RGE, en baisse par rapport au début d'année 2022. La tendance se prolonge au cours de l'année 2023.
- Ce recul est particulièrement important pour les travaux d'isolation (-17% en 1 an). À l'opposé, le nombre d'entreprises RGE qualifiées pour les pompes à chaleur et les panneaux photovoltaïques progresse, en lien avec la dynamique du marché des pompes à chaleur du secteur résidentiel, les aides financières (coup de pouce chauffage) et plus généralement les objectifs de développement des énergies renouvelables.
- Malgré l'enjeu majeur de disposer d'une offre de travaux pour les rénovations globales, le nombre d'entreprises détenant cette qualification ne progresse pas (2 entreprises).

Pour devenir RGE travaux, une entreprise doit :

- > former ses collaborateurs (au moins un référent technique);
- > obtenir une qualification délivrée par un organisme certificateur et attester notamment d'éléments légaux, administratifs, juridiques, financiers, humains, techniques (références de chantier, moyens matériels). Un audit de réalisation est effectué sur un chantier dans un délai de deux ans. Il vise à vérifier la conformité des travaux aux règles de l'art.

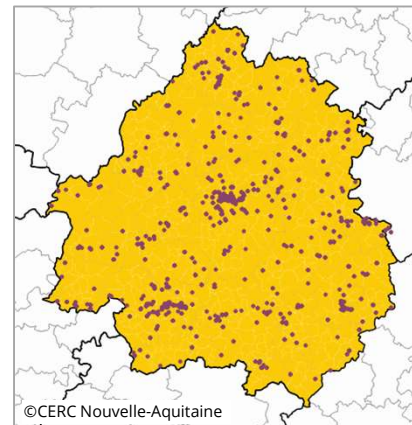
- Les artisans et entreprises sont souvent les premiers prescripteurs des travaux et interlocuteurs des particuliers. Ils soulignent l'importance des dispositifs d'aides mais font aussi état de la complexité de la démarche de qualification.

Nombre d'entreprises qualifiées RGE en Dordogne



NB : au 1^{er} janvier de chaque année, hormis en 2022 (février)
Source : traitement CERC NA ; DHUP

Répartition des entreprises RGE



Source : traitement CERC NA ; ADEME, extraction avril 2023 ; IGN BD-Carto

Répartition et évolutions des qualifications RGE détenues en Dordogne (septembre 2023)

Nombre de qualifications et proportion en sept.2023

Évolutions sept.2023/sept.2022

SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS	784	63,1%	-29
Pompes à chaleur chauffage	195	15,7%	+15
Pompes à chaleur eau chaude	194	15,6%	+15
Appareils indépendants chauffage / eau chaude bois	112	9,0%	-1
Chaudière micro-cogénération gaz	88	7,1%	-40
Appareils hydraulique chauffage / eau chaude bois	80	6,4%	-7
Panneaux photovoltaïques	40	3,2%	+17
Émetteurs électriques, dont régulateurs de température	38	3,1%	-28
Ventilation mécanique	19	1,5%	-2
Chauffage / eau chaude solaire	18	1,4%	+2
ISOLATION THERMIQUE	443	35,7%	-95
Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds	126	10,1%	-28
Parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée	126	10,1%	-15
Isolation des planchers de combles perdus	82	6,6%	-30
Isolation des toitures terrasses par l'extérieur	35	2,8%	-6
Isolation des planchers sur local non chauffé	32	2,6%	-14
Parois vitrées en toiture	24	1,9%	-5
Isolation des murs par extérieur	18	1,4%	+3
Projet complet rénovation	2	0,2%	=
Audit énergétique	13	1,0%	+5

Source : traitement CERC NA ; DHUP

CERC Nouvelle-Aquitaine

Bureau de Limoges : 2 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES – Tel : 05.55.11.21.50

Email : limoges@cerc-na.fr

Bureau de Bordeaux : 1 bis avenue de Chavailles 33520 BRUGES – Tel : 05.47.47.62.43

Email : bordeaux@cerc-na.fr

Site internet : www.cerc-na.fr

LinkedIn : @ CERC Nouvelle-Aquitaine

Conseil Départemental de la Dordogne

Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Service de l'Habitat

2 Rue Paul Louis Courier

24019 Périgueux

Tel : 05 53 45 45 80

Email : cd24.habitat@dordogne.fr

Observatoire Départemental de l'Habitat <https://habitat.dordogne.fr/>

